

COMMUNE DE TRONGET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française
Département de l'Allier
Arrondissement de Moulins

Date de convocation :
11 juillet 2022

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

Le quorum étant atteint, le
Conseil Municipal peut
valablement délibérer.

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 28 juillet à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie sise 8 passage de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Jean-Marc DUMONT.

Présents : Patrick AMATHIEU, Daniel CANTE, Jean-Marc CARTE, Alain DETERNES, Laurent BRUN, Jean-Marc DUMONT, Stéphane HERAULT, Pascal RAYNAUD, Sylvain RIBIER, Franck VALETTE, Elena BARANSKI, Audrey GERAUD, Patricia RAYNAUD, Annie WEGRZYN.

Excusés : Jean-Bernard CONTOUX

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Laurent BRUN

Baux logements mise à disposition ANEF 63 N° 18/2022

Vu l'instruction NOR INTV2208085J du 10 mars 2022 relative à la mise en œuvre de la décision du Conseil de l'Union européenne ;

Vu l'instruction NOR LOGI2209326C du 22 mars 2022 relative à l'accès à l'hébergement et au logement des personnes déplacées d'Ukraine et bénéficiaires de la protection temporaire ;

Dans le contexte de l'offensive militaire menée par la Russie en Ukraine depuis le 24 février 2022, les populations ukrainiennes ou résidentes en Ukraine ont pu fuir leur pays. Afin d'assurer leur accueil, un dispositif exceptionnel de protection temporaire a été autorisé par la décision du Conseil de l'Union Européenne du 4 mars 2022.

L'ANEF 63 a donc lancé un appel aux communes pour répondre au besoin de logement temporaire pour l'accueil de ces familles.

La commune ayant actuellement deux logements vacants proposent de les mettre à disposition de l'ANEF 63 pour un loyer de 30 €/mois et 200 €/mois de charges (eau et électricité)

Le bail est conclu pour une durée de 6 mois à compter du 28 juillet 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- De louer deux logements communaux à l'ANEF 63 pour un montant de loyer de 30€/mois et 200€/mois de charges à compter du 28 juillet 2022 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatifs à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 25/08/2022

Reçu en préfecture le 25/08/2022

Affiché le

SLOW

ID : 003-210302923-20220728-DEL20220728_18-DE

ONT VOTE POUR : 14
ONT VOTE CONTRE : /
SE SONT ABSTENUS : /
ACTE EXECUTOIRE
Reçu par le représentant de l'Etat le
et publié le

Pour extrait conforme au registre des délibérations du
conseil municipal,
Fait à Tronget, le 02 août 2022

Le Maire,

Jean-Marc DUMONT